

DOCUMENT DE TRAVAIL SOUS CONTRÔLE SMQ	POLITIQUE HSE	Révision	2
------------------------------------------	----------------------	----------	---

Protéger nos collaborateurs

Et préserver l'environnement

La société Ceramaret est pleinement engagée en faveur de la santé, de la sécurité, de la protection de l'environnement et à la réduction de son empreinte carbone, au bénéfice de ses collaborateurs et des visiteurs de son site.

L'objectif de Ceramaret est d'atteindre l'excellence opérationnelle tout en respectant la politique HSE se conformant aux normes ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018 ainsi qu'à toutes les réglementations environnementales et de sécurité pertinentes visant à minimiser son impact sur l'environnement et en assurant la santé et la sécurité de son personnel.

Ceramaret s'engage à :

- 1. Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs.**
 - Mettre en place des mesures de prévention pour réduire les risques d'accidents et de blessures au travail. La sécurité de ses collaborateurs est une priorité absolue.
 - Evaluer, identifier et gérer systématiquement les risques professionnels, en prenant des mesures pour les éliminer ou les réduire à un niveau acceptable.
 - Former et fournir une formation adéquate à ses collaborateurs pour garantir qu'ils sont conscients des risques associés à leur travail et qu'ils disposent des compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité.
 - Impliquer, encourager la participation active de ses collaborateurs dans le processus de gestion de la santé et de la sécurité au travail, en favorisant la communication ouverte et en prenant en compte leurs préoccupations.
- 2. Réduire son empreinte environnementale.**
 - S'efforcer de réduire la production de déchets à la source et promouvoir la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux.
 - Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et chercher constamment des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique.
 - Travailler à réduire ses émissions atmosphériques et ses rejets dans l'eau, en adoptant des technologies propres et en surveillant en permanence ses processus pour éviter toute pollution.
 - Sensibiliser et former régulièrement ses collaborateurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
 - Encourager leur participation active à sa démarche environnementale.
- 3. Favoriser une culture d'amélioration continue.**
 - Dépasser la seule conformité en encourageant ses collaborateurs à rechercher des possibilités d'amélioration.
 - Améliorer en permanence ses performances environnementales et en matière de sécurité.
 - Evaluer régulièrement ses objectifs et cibles, mettre en œuvre des actions correctives et préventives, et communiquer de manière transparente les progrès accomplis à toutes les parties prenantes.

Les engagements de cette politique sont portés et pilotés par les membres de la direction de Ceramaret et font l'objet d'un suivi annuel, remonté au Groupe KOWEMA.

Ensemble, nous contribuerons à un avenir durable pour notre entreprise, nos collaborateurs et notre planète.

Bôle, 17 octobre 2024